



Les Pyrénées-Orientales comptabilisent 110 000 ha de surfaces agricoles utiles, soit un tiers du département. Les cultures dominantes sont la viticulture, l'arboriculture fruitière et le maraîchage (légumes et horticulture), essentiellement concentrées en plaine, l'élevage étant plus présent en zone de montagne.

Les déchets générés par l'activité agricole sont caractérisés par leur production souvent saisonnière, et leur dispersion sur le territoire départemental rend leur collecte délicate. La nature de ces déchets est en effet très variée, allant de la simple cagette jusqu'au produit phytosanitaire, en passant par le filtre à huile de tracteur.

Les agriculteurs sont conscients et soucieux de la nécessité de préserver l'environnement au sein duquel ils exercent leurs activités. Leur respect des exigences réglementaires, mais aussi leur engagement volontaire et permanent dans des cahiers des charges certifiant la conformité à des pratiques de production raisonnées, doivent leur permettre d'être les acteurs d'une agriculture

durable.

Malgré la complexité du problème, des collectes spécifiques adaptées aux différents besoins des agriculteurs ont vu le jour dans le département depuis 2000 et se poursuivent aujourd'hui grâce à la forte volonté de la profession agricole et avec l'appui des différents partenaires que sont le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, l'ADEME, l'Agence de l'Eau RMC, le Sydetom 66 ou le Crédit Agricole Sud Méditerranée.

Cette synergie de moyens a rendu opérationnelle la collecte et l'élimination organisées de déchets agricoles tels que les films plastiques, les déchets de produits phytosanitaires...

Mais il manquait à nos agriculteurs, et plus largement aux professionnels du monde agricole, des fiches de synthèse par type de déchet qui :

- récapitulent toutes les informations nécessaires pour une bonne gestion sur l'exploitation (le stockage) puis son transfert vers les filières de valorisation ou d'élimination,
- identifient les interlocuteurs des filières actuellement en place, les conditions techniques et économiques de leur mise en œuvre.

C'est l'objet de ce guide qui a été réalisé grâce au travail de synthèse du Service Eau-Environnement de la Chambre d'Agriculture des P.O. et **qui traite uniquement des déchets agricoles non organiques.**

La 1^{ère} édition de ce guide a été réalisée en 2010 et régulièrement actualisée au gré de l'évolution du contexte réglementaire et agricole, avec une mise en ligne sur le site internet de la Chambre d'Agriculture des P.O.

Souhaitons que ce document, qui se veut pédagogique et pratique, devienne une source de références utiles pour chaque agriculteur...

Une nouvelle édition

Une enquête de satisfaction auprès des techniciens agricoles de structures professionnelles a permis d'identifier le souhait d'en réaliser une nouvelle édition « *parce que sur le terrain, internet, c'est pas pratique !* ». Sur la forme, les critiques ont plutôt été positives, nous amenant à faire le choix de peu la modifier.

Nous voilà donc aujourd'hui en 2014 pour une seconde édition qui comporte **de nouvelles fiches, des contacts actualisés, une mise à jour générale.** Cette nouvelle édition est également en ligne sur www.pyrenees-orientales.chambagri.fr (rubrique Agriculture durable / Agronomie-Environnement / Déchets agricoles non organiques).

Une étude menée en 2012 et 2013 par le Service Eau-Environnement estimait les déchets non organiques générés par l'activité agricole à plus de 4 500 tonnes dont 30% environ sont recyclés, principalement grâce aux filières mises en place par l'égo-organisme Adivalor et qui continuent à se développer.

Les agriculteurs sont toujours aussi conscients et soucieux de la nécessité de préserver l'environnement au sein duquel ils exercent leurs activités. Leur respect des exigences réglementaires, mais aussi leur engagement volontaire et permanent dans des cahiers des charges certifiant la conformité à des pratiques de production raisonnées, leur permettent d'être les acteurs de l'agriculture durable.

Que cette nouvelle édition soit à la hauteur des attentes formulées et reste ou devienne une source de références utiles pour chaque acteur de la profession agricole...

Michel GUALLAR

Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales